



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LE
PRODUCTEUR LE LAABO POUR
L'ORGANISATION DE QUATRE
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLES LES
22 ET 23 MARS 2021**

**DÉCISION N° DM-21-144
EN DATE DU 13 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du producteur LE LAABO, représenté par Monsieur Guillaume Leturgez, dont le siège social est situé 15, rue Eugène Brun – 94 500 Champigny sur Marne – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Oscar et Hortensia, et ton parrain c'est le roi d'la Suède » les lundi 22 et mardi 23 mars 2021, dont le prix de cession est fixé à 4 339 € (quatre mille trois cent trente-neuf euros) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec le producteur LE LAABO, représenté par Monsieur Guillaume Leturgez, dont le siège social est situé 15, rue Eugène Brun – 94 500 Champigny sur Marne – un contrat de cession pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Oscar et Hortensia, et ton parrain c'est le roi d'la Suède » les lundi 22 et mardi 23 mars 2021, dont le prix de cession est fixé à 4 339 € (quatre mille trois cent trente-neuf euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210413-lmc1H8256H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/04/2021
Date de Publication : 13/04/2021